

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20221216CM156 -

L'an deux mille vingt deux, le seize décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 9 décembre 2022, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Madame AUBOURG-DEVERGNE a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS***

Nombre de conseillers en exercice : 35

Transmis en Préfecture le 21/12/2022

Nombre de conseillers votants : 33

Publication le *-sans objet-*

Publication le 12/01/2023

---

**20221216CM156 - Candidature pour le renouvellement de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature**

**Le dispositif Territoire Engagé pour la Nature**

La reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) est un dispositif national lancé par les Régions de France et le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) en 2019. Il vise à mobiliser et accompagner les collectivités qui s'engagent dans la mise en œuvre d'un plan d'actions à 3 ans en faveur de la biodiversité.

Depuis son lancement en 2019, 28 collectivités ont été reconnues en région. Elles sont accompagnées par l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Chaque année, un nouvel appel à candidatures est lancé du 15 juin au 15 décembre afin de permettre à de nouvelles collectivités d'intégrer le dispositif.

**La première reconnaissance 2019-2022**

La ville de Saint-Jean de Braye a été reconnue TEN le 22 novembre 2019. Dans ce cadre, 19 actions ont été réalisées, notamment les Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC), la création d'une Zone Agricole Protégée, la mobilisation des citoyens en faveur de la biodiversité...

**Renouvellement de la reconnaissance 2023-2025**

Malgré la crise sanitaire, la ville de Saint-Jean de Braye a pu réaliser ou lancer plusieurs actions inscrites au dossier de reconnaissance 2019-2022. Aujourd'hui, de nombreuses actions peuvent être approfondies et de nouvelles actions peuvent être engagées.

Ainsi pour les 3 prochaines années, la ville de Saint Jean de Braye affiche les ambitions suivantes :

- Connaître et faire connaître le patrimoine écologique de la ville de Saint-Jean de Braye

*Objectif* : vulgariser la connaissance et inciter tous les habitants et agents des entreprises du territoire à s'impliquer pour la biodiversité

*Quelques actions* : poursuite des inventaires, numérisation des données des espaces verts (massifs, arbres...), création d'un sentier de découverte des mares, évènementiels sur la biodiversité, accompagnement des établissements scolaires du territoire, formation des agents et des élus...

- Mettre en place une collaboration partenariale pour élaborer des plans d'actions

*Objectif* : coordonner et planifier les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire de la ville

*Quelques actions* : Création d'un comité abraysien du paysage et de la biodiversité, création et mise en œuvre d'une stratégie pour la biodiversité communale, rédiger un plan de gestion des espaces verts et naturels, formuler un plan de gestion du patrimoine arboré...

- Réaliser des aménagements à biodiversité positive

*Objectif* : conforter la place de la nature en ville

*Quelques actions* : Désimperméabilisation et renaturation (cimetière du vieux bourg, placettes communales...), requalification de quartiers (Rostand et Petit Bois), création de 2 micro-forêts urbaines, végétalisation d'une cour d'école, restauration de friches agricoles...

- Préserver la biodiversité communale

*Objectif* : préserver les espaces naturels et les trames vertes et bleues du territoire

*Quelques actions* : Création de zones refuges (bois de Coquille, extension du cimetière de Frédeville, refuge LPO, extension du parc des Longues Allées...), augmentation du nombre d'arbres remarquables inscrits au PLUM, implication de la ville dans la démarche villes et villages étoilés, sauvegarde des variétés du patrimoine horticole avec le Conservatoire National du Chrysanthème...

Le dossier de candidature détaille ces 4 actions phares.

Cette démarche est complémentaire de la ville en transition. Il est proposé que la démarche TEN soit le cadre de l'action en faveur de la biodiversité de la ville en transition.

Il est proposé de réaffirmer l'engagement de la ville de Saint-Jean de Braye dans la démarche Territoire Engagé pour la Nature pour les 3 prochaines années.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

*- d'engager la ville de Saint-Jean de Braye dans la démarche Territoire Engagé pour la Nature pour les 3 prochaines années selon la stratégie proposée.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 19 décembre 2022

Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Colette*

Colette MARTIN-CHABBERT

